



**MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

# **AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT N°2026-03-238  
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Annie Jacques, greffière-trésorière de la Municipalité de Fortierville à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement N°2026-03-238 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°2026-03-238 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30, à au 198A, rue de la Fabrique, Fortierville;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 198, rue de la Fabrique, Fortierville, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.fortierville.com](http://www.fortierville.com).

Donné à Fortierville, ce 4 mars 2026.

---

Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Fortierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil :

- Babillard du bureau municipal;
- Site web de la municipalité de Fortierville ([www.fortierville.com](http://www.fortierville.com))

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mars 2026.

---

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière  
Municipalité de Fortierville